

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA  
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 août dernier, le conseil de la municipalité a adopté le règlement numéro 2022-08 visant à modifier le règlement numéro 1991-01 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'y apporter une modification aux tarifs du certificat d'autorisation.
2. Avis public est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement sera disponible.

Adoption du règlement le 8 août 2022.

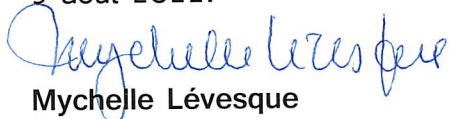
DONNÉ À KAMOURASKA, CE 9<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2022.



Mychelle Lévesque,  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 août 2022 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 août 2022.



Mychelle Lévesque